CONFECTION ET RÉPARTITION DES TÂCHES

Il faut commencer dès maintenant à élaborer les critères qui guideront la direction en avril prochain. Voir l'article en page 3 et consulter le Mode d'emploi qui est livré aujourd'hui dans les écoles primaires et secondaires pour insertion dans la filière syndicale.

CONDITION DES FEMMES

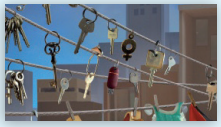

Tout n'est pas acquis, comme on le constate à la lecture du dépliant de la Journée internationale de la femme qui est mis à votre disposition à compter d'aujourd'hui dans la salle des profs. Jetez-y un coup d'œil.

NÉGO NATIONALE

La consultation en prévision de la prochaine ronde de négociation nationale se déroulera du 24 février au 18 avril.

Prenez connaissance des détails en page 4.

L'AIR DU TEMPS

Vivement la relâche...

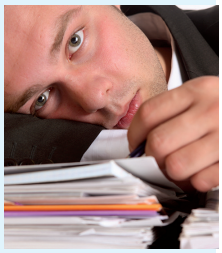

RECONNAISSANCE...

Nous avons omis, la semaine dernière, d'annoncer les Journées de la persévérance scolaire, tout comme nous avions gardé sous silence la semaine que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport consacre aux enseignantes et enseignants. Dans ce dernier cas, l'omission était volontaire, cette initiative gouvernementale étant, à notre avis, une stratégie visant à occulter, par de beaux discours vides, le manque de respect de ce même gouvernement envers les profs et le peu de soutien qu'il nous accorde. C'est pour cela que nous avons convenu, en FAE, de célébrer plutôt la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants, le 5 octobre de chaque année.

Notre mutisme ne vise aucunement les parents et les élèves qui profitent de la semaine ministérielle pour souligner à leur façon leur appréciation de notre travail et nous les en remercions en votre nom. C'est d'ailleurs l'occasion dont profitent certains de nos membres pour échanger avec les parents et les élèves de leurs préoccupations respectives et pour les sensibiliser aux difficultés de l'école publique afin d'élargir le réseau de nos alliés. Cette reconnaissance réciproque ne se limite toutefois pas à une semaine par année.

... ET PERSÉVÉRANCE

Les Journées de la persévérance scolaire revêtent toutefois une autre dimension que nous tenons à souligner. Cette campagne de *persévérance*, qui remplace le vocable moins positif de lutte au *décrochage* scolaire, vise à soutenir nos élèves, jeunes et adultes, dans leurs efforts afin de favoriser leur réussite scolaire, et partant, la réussite de leur vie. Bien avant que ne soit instituée une telle semaine, cet objectif était et demeure le leitmotiv et la raison d'être de tous les profs. Que des intérêts sociaux ou financiers aient adopté cette thématique n'y change rien et n'amenuise en rien la pertinence de cet objectif dans la mesure où tous les élèves pourront avoir accès aux mesures de soutien nécessaire à leur réussite scolaire.

À cet égard, la promotion de l'étude par des campagnes de publicité ne suffit pas à répondre aux besoins des élèves. Ce qu'il leur faut, c'est davantage d'intervenants professionnels, du matériel adéquat, des manuels scolaires, des livres de qualité et des classes moins populeuses dans des écoles plus saines. Autant de conditions encore bien insatisfaisantes dans nos établissements scolaires.

DES CONDITIONS GAGNANTES

Ces conditions préalables à la réussite scolaire vont de pair avec l'obtention de meilleures conditions de travail et d'enseignement pour les profs. Nos négociations, locale et nationale, sont des moments propices à l'identification des dispositions à améliorer pour atteindre nos objectifs, tant professionnels que syndicaux. Après avoir adopté récemment nos demandes syndicales au niveau local, nous serons conviés à un exercice similaire dès la veille de la relâche en amorçant la consultation de la FAE sur nos demandes syndicales au niveau national.

Souhaitons que cette démarche porte ses fruits, car c'est bien davantage en améliorant les conditions d'enseignement et d'apprentissage qu'en menant des campagnes de publicité que nous parviendrons à lutter contre le décrochage scolaire pour assurer la réussite d'un plus grand nombre de nos élèves.

Catherine Renaud, présidente

BIS 24

LA GRILLE-MATIÈRES AU PRIMAIRE

FGJ

C'est à cette période-ci de l'année que les équipes-écoles doivent prendre des décisions concernant le temps qui sera alloué à chaque matière pour la prochaine année scolaire. Il est nécessaire de faire cette opération, car on se basera sur ces décisions pour établir les besoins en effectif enseignant pour chaque école. Voici comment il faut s'y prendre.

En vertu des articles 86 et 89 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), une proposition élaborée conjointement par la direction et les enseignants doit être présentée et approuvée par le Conseil d'établissement (CE) afin d'apporter des modifications au temps alloué à chaque matière. Il est donc évident que ce type de décisions ne fait pas partie du droit de gérance. Il ne s'agit pas non plus d'une simple démarche consensuelle. Il y a nécessité pour la direction et les enseignants de s'entendre sur la proposition à présenter au CE. Quant à la manière pour les profs de participer à l'élaboration de cette proposition, le CPEPE est l'endroit tout indiqué pour le faire.

Prenons comme exemple une école primaire qui décide de modifier son horaire de manière à avoir des périodes de cours de 54 minutes, afin qu'il y ait 5 périodes d'enseignement des spécialités chaque semaine. Modifier la durée des périodes d'enseignement entraînera nécessairement une modification du temps alloué à chaque spécialité. Ce changement devra donc être approuvé par le CE. De la même manière, si on souhaite passer de deux périodes de 60 minutes à deux périodes de 54 minutes pour une matière donnée, il faudra présenter au CE ce changement, passant de 120 à 108 minutes pour cette matière, ainsi que tous les autres changements entraînés par la modification de la durée des périodes d'enseignement.

Même sans changer la durée des périodes d'enseignement, il est possible qu'on veuille changer le temps alloué aux matières. C'est le cas quand on veut changer l'une des deux disciplines du domaine des arts, ou qu'on veut accorder plus ou moins de temps à des matières, que ce soit celles de spécialistes ou celles enseignées par les titulaires.

En résumé, les enseignants doivent s'assurer qu'ils sont collectivement d'accord avec toute proposition en ce sens et qu'elle a été élaborée avec leur participation dans le cadre des travaux du CPEPE. Il faudra par la suite défendre cette proposition devant le CE pour qu'elle soit mise en application l'année suivante.

Il est aussi possible de ne faire aucune proposition au CE si le statu quo vous convient.

Chrystian Barrière, conseiller

L'ALLIANCE EN FAE

A l'instar des autres syndicats affiliés, l'Alliance est très active au sein des réseaux et comités de la FAE, comme en témoigne le tableau des nominations de nos représentants élus par le Conseil fédératif pour l'année en cours.

Ainsi, outre les cinq membres du CA qui siégeront aux comités de mobilisation (**Martin Bibeau**), au Comité d'appel sur les assurances et au Comité des statuts (**Pascale Besner**), au Comité diversité et identité sexuelles (**Frédérique Lecourt**), au Comité environnement (**Elaine Bertrand**), au Comité des finances et à celui de la formation professionnelle (**Josée Tétreault**), on retrouve neuf membres de notre délégation au CF qui siégeront aussi à divers comités syndicaux : **René Nault,** de l'école Joseph-François-Perrault, au Comité d'action socioéconomique, **Jean-Luc Arseneau**, de la même école, au Comité de conciliation et au Comité d'éducation syndicale, **Badiaa Sekfali,** du Centre Tétreaultville, au Comité de la condition des femmes, **Élyse Bourbeau,** de l'école Joseph-François-Perrault, au Comité diversité et identité sexuelles, **Marie-Josée Hudon,** du centre Yves-Thériault, au Comité de l'éducation des adultes, **Louis De Nobile,** de l'École des métiers du Sud-Ouest et **André Patry,** de l'École Irénée-Lussier, au Comité des élections, **Daniel Chartrand,** de l'école Honoré-Mercier, au Comité de la santé et sécurité du travail et **Nathalie Tremblay,** de l'école Joseph-François-Perrault, au Comité vie professionnelle.

Ils méritent tous et toutes nos félicitations et nos remerciements.

Catherine Renaud, présidente

ÉVALUATION ET LISTE DE PRIORITÉ

C'EST LA SAISON DES ÉVALUATIONS

La *Convention collective locale* prévoit qu'une des conditions d'accès à la liste de priorité est l'obtention d'une évaluation positive — 75 % de note globale et 80 % en gestion de classe — ce qui signifie que la note en gestion de classe peut être de 83 %. La convention indique aussi que **l'absence d'évaluation équivaut à une évaluation positive**, c'est donc dire que si vous n'êtes pas évalués, la CSDM considère que votre évaluation est positive. Inutile de courir après une évaluation.

Si vous êtes sur la liste de priorité depuis moins de deux ans, sachez que vous n'avez pas à faire l'objet d'une nouvelle évaluation, **sauf si des circonstances le requièrent**, ce qui signifie que la direction considère que vous éprouvez des difficultés. Vous avez le droit d'être informés des raisons pour lesquelles la direction croit qu'elle doit vous évaluer.

Attention ! Il ne faut pas confondre l'évaluation pour l'accès à la liste de priorité et l'évaluation lors de votre stage probatoire qui est obligatoire pour l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Monique Decelles, conseillère

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

LOIS ET RÈGLES

TOUS LES SECTEURS

La session de formation se tiendra **le mercredi 12 mars de 9 h à 15 h 15**. Un dîner sera servi.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mardi 25 février,** en utilisant le formulaire en ligne dans le site de l'Alliance. Pour de plus amples renseignements, contacter Laurence Calixte au 514 383-4880, poste 238.

RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

UNE DÉMARCHE CONSENSUELLE EN CPEPE

Il est temps, si ce n'est déjà fait, de commencer en CPEPE la révision des critères de répartition des fonctions et responsabilités (clause 5-3.21 de la *Convention collective locale*) ; il ne faut pas attendre le mois d'avril pour y voir, car ce sera alors le temps distribuer les tâches.

Afin de soutenir l'équipe syndicale dans cette démarche, et particulièrement les membres du CPEPE, chaque école reçoit cette semaine des exemplaires du Mode d'emploi intitulé *Confection et répartition des tâches*. Ce Mode d'emploi est également disponible sur le site de l'Alliance en versions distinctes pour le préscolaire-primaire et pour le secondaire.

Pour revoir les critères de répartition des fonctions et responsabilités, il est important de faire inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CPEPE.

DES CRITÈRES À DÉFINIR ENTRE NOUS

Le cheminement proposé pour la répartition des tâches implique l'adoption de critères qui permettront de procéder à la répartition des fonctions et responsabilités et à la formation des groupes en toute équité, en tenant compte des contraintes particulières de l'école. Ces critères peuvent donc varier d'une école à l'autre selon l'ordre d'enseignement et les besoins de chaque milieu. Les enseignantes et les enseignants devraient donc se réunir lors d'une assemblée syndicale pour discuter entre eux de ces critères avant la réunion du CPEPE, puisque c'est en CPEPE qu'on doit s'entendre avec la direction dans une démarche consensuelle. Le Mode d'emploi fournit, en page 2, des exemples et des suggestions qui permettront aux enseignantes et aux enseignants de prendre des initiatives dans cette démarche.

Le processus décrit au Mode d'emploi mènera à la distribution des tâches individuelles d'enseignement. La convention précise que la direction **répartit** les tâches d'enseignement en s'assurant qu'elles respectent les critères de **répartition** (5-3.21 Section 3). Il serait donc erroné de penser que la direction a un droit de gérance absolu dans cette répartition.

Précisons qu'**il n'y a aucune obligation** pour les profs de répondre à toute « collecte d'intérêts individuels », que ce soit dans le cadre d'une réunion du personnel ou au moyen d'un questionnaire.

Toutefois, l'absence d'un CPEPE dans une école aurait pour effet de laisser à la direction toute la latitude pour procéder seule, sans aucune obligation ni balise.

Si des problèmes se posent, discutez-en avec la personne déléguée de votre établissement qui communiquera au besoin avec l'Alliance. Les critères doivent être déterminés avant la distribution des tâches individuelles qui se fera au cours du mois d'avril.

Chrystian Barrière, conseiller
Jean-François Audet, conseiller

UN PRINCIPE D'ÉQUITÉ SOUTENU PAR UNE DÉMARCHE CONSENSUELLE

Le rôle du CPEPE est primordial et le principe d'équité sous-tend toute la démarche. Si, dans une école, on ne respecte pas ce principe d'équité ou qu'on ne s'inscrit pas dans une démarche consensuelle, il est de la responsabilité des directions en soutien aux gestionnaires d'établissement (DSGE) d'intervenir pour aider à trouver une solution satisfaisante. Rappelons que la démarche consensuelle demande, pour les deux parties, de laisser place à l'échange et à la discussion et de manifester de l'ouverture pour permettre que des modifications soient apportées à la proposition initiale.

C. B. et J-F. A

BON BAISER DE RUSSIE

La diffusion des affiches de la Fondation Émergence dénonçant les politiques homophobes du gouvernement Poutine a provoqué des réactions, des débats et quelques émois dans certains établissements de la CSDM.

C'est précisément pour prendre position dans ce débat social que l'Alliance, à la demande de son Comité diversité et identité LGBTA, a décidé de soutenir cette campagne de dénonciation. L'Alliance joint ainsi sa voix à celles de plusieurs organismes et institutions, dont le Stade olympique, à celles des gouvernements québécois et canadien, ainsi qu'à celles des mairies des villes de Montréal, Québec, Toronto et Halifax, pour dénoncer la réglementation discriminatoire et rétrograde du gouvernement russe.

L'Alliance s'est toujours opposée à toutes formes de discrimination, appuyant ses actions sur la Charte des droits et libertés de la personne. Trop de collègues et d'élèves LGBT en sont victimes. Depuis qu'elle est devenue une compétence transversale, l'éducation sexuelle fait cruellement défaut dans les établissements scolaires. Des initiatives comme celle de la Fondation Émergence tentent de combler en partie ce besoin en s'adressant principalement aux enseignantes et enseignants qui peuvent contribuer largement à contrer les effets dévastateurs de l'homophobie et les pratiques d'intimidation qui en découlent.

Le Comité diversité et identité LGBTA de l'Alliance, mis sur pied il y a trois ans, a aussi pour mandat de lutter contre l'homophobie et de favoriser les échanges et l'action positive au sujet de l'identité et de la diversité sexuelles.

UN RÉSEAU QUI SE CONSTRUIT

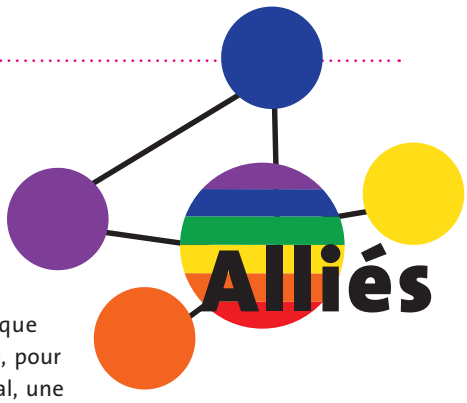

À cette fin, le Réseau des alliés du comité LGBTA, qui se développe depuis le 8 janvier dernier, vise à sensibiliser et à informer les membres ; c'est à cette fin que nous diffusons cette semaine, pour affichage au babillard syndical, une nouvelle affiche centrée sur l'identité et la diversité sexuelles.

Déjà une quarantaine d'établissements peuvent compter sur un allié. Afin d'élargir ce réseau, l'Alliance organise, en collaboration avec le comité, le tirage d'un livre par mois parmi les membres qui se sont inscrits pour devenir alliés. La gagnante du premier livre est Madame Claudia Barbe de l'école Saint-Gabriel-Lalemant. Le prochain tirage aura lieu le 10 mars. On peut s'inscrire en utilisant le formulaire en ligne dans le site de l'Alliance.

N'hésitez pas à nous contacter pour exprimer vos besoins.

Frédérique Lecourt, vice-présidente
Yves Parenteau, conseiller

NÉGOCIATION NATIONALE

CONSULTATION DE LA FAE

L'Assemblée des personnes déléguées a été saisie, mardi dernier, de la tenue prochaine de la consultation de la FAE en prévision des négociations nationales.

Déjà, le Conseil fédératif de négociation (CFN) a adopté, lors de sa dernière réunion, les questions qui seront soumises aux membres de tous les syndicats affiliés. On pourra donc se prononcer individuellement sur plusieurs sujets de revendication et sur l'ordre de priorité de ces sujets selon trois axes de demandes : les conditions d'emploi, les conditions de travail et les aspects économiques.

Cette première phase de consultation sera suivie de visites de membres de l'équipe de négociation nationale aux instances locales afin de bien saisir les enjeux importants pour les membres de chaque syndicat affilié, mais c'est ultimement en CFN de la FAE que seront adoptées les demandes syndicales.

UNE PARTICIPATION INDIVIDUELLE

La FAE a retenu le mode électronique de consultation de manière à rejoindre tous les membres individuellement. L'Alliance livrera donc au domicile de tous les membres, durant la semaine du 24 février, un cahier de réponse sur lequel sera inscrit le code individuel exclusif qui leur sera assigné ainsi qu'un feuillet d'information sur la manière de procéder.

Les membres auront toutefois le choix de répondre en ligne ou en inscrivant leurs choix dans un cahier de réponses qu'ils pourront remettre à leur personne déléguée en prévision d'une collecte dans les établissements, ou qu'ils pourront mettre à la poste en utilisant une enveloppe affranchie qui leur aura été fournie avec le cahier de réponses.

DES ENJEUX COLLECTIFS

L'Alliance incite les membres à débattre des questions en consultation dans les écoles et les centres avec la collaboration des personnes déléguées avant de remplir le questionnaire individuel. C'est donc dans tous les établissements que sera livré, dès le lundi 10 mars au retour de la relâche, le cahier dans lequel sont élaborées les questions. Les membres qui ne pourront se le procurer dans leur établissement pourront en faire la demande en téléphonant à l'Alliance qui le postera alors à leur domicile.

À CHACUN SON CHOIX

Tous les membres demeurent libres de choisir la modalité de réponse qui leur convient le mieux, mais chacune et chacun devront répondre individuellement à l'ensemble des questions. Dans tous les cas, l'exercice peut se faire en plus d'une séance, soit par la tenue de plusieurs réunions dans l'établissement ou en interrompant la saisie en ligne pour la reprendre plus tard avant d'expédier le formulaire. On évalue approximativement à 45 minutes le temps de réponse à l'ensemble des questions.

Les membres qui auront choisi de répondre en ligne pourront le faire jusqu'au 18 avril, mais les cahiers de réponse remplis à la main et portant le code individuel devront être retournés par la poste ou par la collecte de l'Alliance **au plus tard le 31 mars** afin que la transcription des réponses puisse être faite dans la banque de données de la FAE avant l'échéance du 18 avril.

La participation à cette importante opération sera garante du niveau d'adhésion des membres aux demandes syndicales et de la force de la mobilisation qui sera requise pour mener à bien cette deuxième ronde de négociation en FAE.

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

UN ENJEU DE LA LUTTE DES FEMMES

En inscrivant la Journée internationale de la femme sous le thème de la conciliation travail-famille, l'Intersyndicale des femmes lance un appel pressant à la mobilisation pour que nos politiciens passent enfin à l'action, après avoir multiplié les promesses depuis près de 20 ans. Voilà un enjeu électoral qu'il faudra rappeler aux partis politiques en lice lors des prochaines élections provinciales qui pourraient bien être déclenchées à quelques jours de la fête des femmes.

Nous vous livrons dans tous les établissements quelques exemplaires du dépliant conçu à cette occasion avec la superbe affiche illustrant la nécessité d'ouvrir aux femmes toutes les portes pour leur assurer une véritable égalité de fait, comme de droit.

Josée Tétreault, membre du CA

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

PIÈCE DE THÉÂTRE DU 12 MARS

Empressez-vous de vous y inscrire avant la relâche scolaire pour vous assurer une place lors de cette sortie joyeuse. Le formulaire se trouve en ligne dans le site de l'Alliance. Voir l'annonce détaillée dans le *BIS* numéro 22 du 3 février.

L'ÉPINGLETTE

Vous pourrez encore vous en procurer à l'entrée du théâtre ou venir en acheter au secrétariat de l'Alliance d'ici là.

Le *BIS* est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Daniel Choquette • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie
8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL —